

PROJET D'ARTICLE**POUR UNE GOUVERNANCE REPENSEE****Gilbert LOGO IVARA LOY ****Doctorant en Philosophie Université de Kisangani (RD Congo)****Corresponding author : -**

RESUME

Dans nombre de pays du sud, la gestion des affaires publiques souffre aujourd'hui d'une persistante inadéquation entre l'esprit de la gouvernance et sa mise en œuvre en termes de praxis. D'aucuns pensent, à raison, qu'il justifier ce déficit par une difficile compatibilité entre l'esprit de la gouvernance et le poids des traditions. Le présent article se donne de repérer dans l'imaginaire africain des manières de penser et d'agir en tant que possibles germes de résistance à la notion de la gouvernance, un paradigme d'inspiration néolibérale.

MOTS-CLES : *Gouvernance, traditions, esprit de la gouvernance, pesanteurs culturelles, germes de résistance, néolibéral.*

ABSTRACT: *In many countries of the South, the management of public affairs suffers because of a persistent mismatch between the spirit of governance and its implementation in terms of praxis. Some think, rightly, that this deficit must be justified by a difficult compatibility between the spirit of governance and the weight of traditions. This article sets out to identify in the African imagination ways of thinking and acting as possible seeds of resistance to the notion of governance, a paradigm of neoliberal inspiration.*

KEYWORDS: *- overnance, traditions, spirit of governance, cultural weights, resistance germs, neoliberal.*

0. INTRODUCTION

Présent dans divers discours de notre temps, le vocable *gouvernance*, compris au sens de l'exhortation et l'intention de gouverner autrement est largement présent aussi bien dans les discours politiques, des organisations, scientifiques que dans des media.

Cependant, force est de remarquer qu'en dépit de son plébiscite en tant que mode idéal dans la gestion publique moderne, sa mise en œuvre se fait préoccupante, principalement dans les pays à faible degré de développement. Le cas congolais(RDC) en est une parfaite illustration. Dans une intéressante étude, P. Jacquemot⁽¹⁾ note que ce pays de l'Afrique Centrale présente à cet égard une situation d'extrême résistance, la mégestion publique s'y étant installée dans le temps, en dépit des programmes successifs de bonne gouvernance initiés depuis 2006. Quel sens faut-il accorder à ce persistant écart entre l'intention d'adhésion aux principes de la gouvernance et leur mise en pratique ? Tel est le questionnement à la base de notre intellection, et qui s'interroge sur les conditions d'un possible arrimage entre théorie de la philosophie de la gouvernance et le poids culturel dans le contexte africain.

1. A PROPOS DE LA GOUVERNANCE

L'étymologie de la *gouvernance* indique que le terme est d'origine antique. Du verbe grec « *kubeirn* » : diriger, guider, piloter...un navire, on retrouve le terme français *gouvernail* en tant que moyen de guider le navire. Pourtant dans son évolution, la notion de gouvernance émerge véritablement le siècle dernier (20^e siècle) au sens de la bonne gouvernance des entreprises.

Dans le monde économique, le vocable sera être récupéré par la Banque Mondiale dès 1980 dans sa politique vis-à-vis de l'Afrique, en tant que réforme de l'Etat pour la transformation sociale. Forte de toutes les avancées d'ordre sémantique, la gouvernance est appréhendée aujourd'hui comme une *nouvelle manière de gouverner*, celle qui stipule que les décisions ne sont plus le fait d'une personne omnipotente, mais le fruit de la concertation, de négociations, prenant en compte des intérêts des parties prenantes. Aussi vise-t-elle le respect des intérêts des ayants-droits (citoyens, pouvoirs publics...) et fait en sorte que leur voix soit entendue dans la conduite des affaires. Ainsi pour J. Pitseys⁽²⁾, la gouvernance renvoie à une flexibilité dans l'exercice du pouvoir, basée sur une plus grande ouverture du processus de décision, sa décentralisation, la mise en présence simultanée de plusieurs statuts d'acteurs.

2. UNE NOTION AU CŒUR DE DEBATS

La gouvernance est aujourd'hui au cœur de débat, aussi bien dans le monde scientifique, politique que des media. Si la gouvernance est présentée le plus souvent comme une solution aux problèmes socioéconomiques et écologiques de notre temps, il semble constituer pour plus d'un un problème, partant de son impuissance à solutionner les défis complexes de notre temps.

Au *plan scientifique*, la question de l'écart entre la théorie et la pratique de la gouvernance est soulevée. D'aucuns fustigent l'importance accordée à la question terminologique et aux débats sémantiques, reléguant ainsi au second plan des enjeux concrets, principalement d'ordre éthique. Cette dimension est notamment évoquée par A. Letourneau⁽³⁾.

La critique de C. Ndiaye⁽⁴⁾ sur le concept de la gouvernance est essentiellement d'ordre *methodologique*. Pour les uns, les définitions de la gouvernance mettent plus d'accent sur la vie politique que sur la dimension heuristique, pour d'autres, les attributions et les responsabilités n'y sont pas clairement précisées, ce qui est source des flottements et d'actions contradictoires.

Au *plan idéologique*, on reproche aussi à la gouvernance son caractère ethnocentrique pour son ancrage au modèle politique occidental, et par ce fait, de servir les intérêts des doctrines libérales.

3. DES CONDITIONS THEORIQUES

Puisqu'il convient de revenir sur ce qui ce qui fonde théoriquement la gouvernance, il s'impose à nous de les appréhender comme autant d'intentions formulées aux fins de performer la conduite des affaires publiques. Appelées à raison principes de la gouvernance, elles en constituent les *conditions de possibilité*, autrement dit, de points de son passage de la puissance à l'acte, de la théorie à la pratique. Transparence, responsabilité, participation de tous à la gestion, devoir pour le gestionnaire ou gouvernant de rendre compte....sont ainsi des voies et attitudes qui conditionnent la pratique la gouvernance.

Pourtant, l'intention exprimée ne suffirait pas à elle seule pour traduire en acte la théorie de la gouvernance. Seule une effective appropriation des principes fondateurs est la condition exigeante pour traduire l'idée de la gouvernance en factualité. Force est, par conséquent, de considérer qu'en dépit des principes de bonne gouvernance établis comme guide de l'action, le facteur anthropologique compris comme la culture, les perceptions... prend toute son importance.

4. FACE AUX ENJEUX SOCIOCULTURELS

En ce 21^e siècle, le constat de faible appropriation de la gouvernance dans nos pays cache l'incapacité de bon nombre des pays du sud dont l'Afrique, globalement moins nantis et ayant un ancrage culturel fort, à faire face aux défis de plus en plus complexes notre temps. Aussi s'impose-t-il de repérer les aspects sociaux et culturels qui s'érigent en obstacles à la prise en charge des exigences de la gouvernance comme pensée. Pour ce, il sied de recourir à l'histoire, à la sociologie et à l'anthropologie de ces peuples, pour tenter d'expliquer dans quelle mesure les traditions, l'organisation sociale et l'imaginaire collectif s'érigeraient-ils en obstacles à l'appropriation souhaitée à la gouvernance.

Pour expliquer les insuffisances dans la mise en pratique de la gouvernance, J.M. Nzouakeu⁽⁵⁾ évoque l'inadaptation du concept de gouvernance au cadre opérationnel africain de son déploiement. Ce point de vue rejoint P. Calame⁽⁶⁾ pour qui l'évolution de la gouvernance n'a pas suivi celle de la société. Estimant que le concept de gouvernance, tel que conçu par le Nord n'intègre pas les facteurs d'ordre culturel des pays du Sud se trouve être à la base de l'échec du modèle. Prenant la gouvernance pour un fait éminemment social, il pense qu'elle reflète la psychologie profonde d'un peuple et son histoire, et qu'il convient de mieux la définir comme la capacité des sociétés à créer des régulations à leur sein, avec des voisins, avec leur environnement nécessaire à leur survie et à leur épanouissement.

5. SURVIVANCE DE DEUX LOGIQUES DICHOTOMIQUES

Rappelons que parler de la gouvernance revient à l'envisager en tant que manière d'exercer le pouvoir dans gestion publique, parce que par essence, ce terme renferme l'idée de pilotage, de conduite des affaires publique. Pourtant avec l'évolution de nos sociétés, il ya exigence d'y inclure désormais, comme le souhaite P. Calame, les « systèmes de pensée, les représentations du pouvoir et de la communauté, tous les fondements culturels majeurs en tant que condition du « vivre-ensemble ». En effet, le continent africain est, depuis sa colonisation par les puissances européennes, s'est vu imposer un pouvoir politique fondamentalement dictatorial abusivement qualifié du type « moderne », se superposant ainsi au pouvoir assis sur la coutume.

Prenant pied sur le cas de l'actuel République Démocratique du Congo, ancienne colonie belge, H. Mambu⁽⁷⁾ argumente qu'à la suite de cette hybridation des deux pouvoirs politiques, ce type de gestion moderne du pouvoir cohabite tout en se superposant aux chefferies et groupements en tant qu'incarnation du pouvoir traditionnel, avec d'un côté la persistance des pratiques, des règles juridiques, des modes de production, des statuts des acteurs, bref un mode d'être et de vivre ancré dans la coutume, et de l'autre une administration reposant sur des règles juridiques modernes.

6. QUELQUES PESANTEURS SOCIOCULTURELLES

En présence d'une gouvernance soumise à deux forces attractives fondamentalement divergentes, plus pertinent est de repérer dans l'imaginaire collectif africain des conceptions et pratiques, soit en tant qu'atouts, soit comme potentiels germes de résistance à l'appropriation souhaitée, et donc aux principes de bonne gouvernance. Parmi ces pesanteurs, on pourrait évoquer entre autres les facteurs sociaux, l'ancrage culturel, la coutume du pouvoir, la perception de la fonction publique

- *Facteurs sociaux*

La structure des sociétés africaines actuelles est tributaire d'une organisation sociale traditionnelle bâtie sur la référence incontournable à la famille, au clan, à l'ethnie. L'individu s'identifie aussi bien par rapport à lui-même que par rapport aux autres. Il est d'abord fils ou fille de tel père et de telle mère, de telle lignée, tel clan, etc. La catégorisation sociale met à l'avant-plan la différenciation en fonction du statut, de l'âge et du genre ; elle

est bâtie sur le privilège et l'ascendance à la personne de celui qui détient et exerce le pouvoir.

Malgré tout, la participation au processus décisionnel y est garantie grâce à des mécanismes traditionnels de régulation sociale, mais aussi, la gestion des opinions et des conflits y est faite conformément à la coutume et les traditions. L'idée selon laquelle tout s'organise autour de la famille et la communauté contribuait à la réduction des inégalités sociales grâce à une solidarisation des rapports et un esprit de partage et de redistribution sociale entre plus et moins nantis.

- *L'ancrage culturel :*

La culture est pour l'africain une référence identitaire. L'individu en est le prototype, et dans toute situation existentielle, il est prioritairement identifié en tant que prototype de telle ou telle culture, de telle contrée. Les actes qu'il pose s'articulent inévitablement sur son appartenance à la communauté, la tribu, le clan, la famille, ce qui le pousse au favoritisme, à la partialité et au refus de rendre compte.

En définitive, la coutume y est un mode de règlement de tout, et du coup socle de la vie sociale ; tout est régi par elle : conflits, mariage, gestion du pouvoir, activités de production, rites rythmant la vie sociale.

- *La coutume de pouvoir:*

La conception, les modalités d'accès et l'exercice du pouvoir reposent sur une coutume traditionnelle du pouvoir. Enracinée dans la culture qui en est source d'inspiration, les pratiques, croyances, usages, langages...participent à la

légitimation, à l'exercice et à la dévolution du pouvoir coutumier au sein des communautés.

Au-delà d'être socialement le noyau de la communauté, H. Mambu poursuit que la famille est également génératrice des charges politiques. Elle se transmet par hérédité, ne laissant place à aucune alternance. Le chef coutumier est détenteur d'un pouvoir englobant et par conséquent, sa personne est vouée à un véritable culte. Intermédiaire entre les ancêtres et la communauté, « il décide de la vie ou de la mort de ses sujets... »⁽⁸⁾. Avec cet auteur, nous pensons que la survivance d'une telle rationalité explique l'agir de dirigeants

africains actuels, se comportant en véritables potentats, ayant tendance à concentrer tous les pouvoirs en se constituant en véritables personnages mythiques aux qualificatifs élogieux à l'instar de « guide éclairé », « grand léopard »...

- Perception de la fonction publique

Si par définition la *fonction publique* « tout poste relatif à la politique, c'est-à-dire au gouvernement d'un Etat, ainsi qu'à ses affaires publiques », on pourrait aussi l'appréhender dans le sens de ceux qui, hommes ou femmes, sont aux commandes de ces postes. Il s'agirait dans ce cas des membres du gouvernement, des députés et sénateurs, des dirigeants d'entreprises, de hauts responsables de l'armée, de la police et autres services de sécurité ainsi que leurs collaborateurs de premier rang. Et dans ce cas, la *perception du politique* ne serait que, soit l'idée que se fait l'opinion publique de la fonction politique, soit ce que représente pour l'individu l'accès à ladite fonction. Et en l'envisageant dans ce dernier sens, il s'agit de ce que représente pour l'africain des avantages liés à une quelconque fonction publique. Etant admis que de l'une ou l'autre manière, la pensée et l'agir de tout individu qui accède à une fonction publique subit le poids de la conviction collective, il va de soi que dans l'imaginaire collectif africain, cette nomination est perçue comme celle de la famille, du clan, de la communauté, de la contrée. Aussi divers messages de reconnaissance adressés au Chef de l'Etat pour la nomination au poste de responsabilité d'un « fils du terroir » en est l'illustration parfaite. Au-delà de l'éloge au « Père de la Nation », c'est l'alignement collectif et sans faille de la communauté aux discours, programmes et actions de ce dernier qui est déclaré.

L'entourage du nouveau promu ne se gêne pas de lui rappeler que « C'est le moment », « c'est notre pouvoir », « il faut en profiter », « Ouvre les yeux »... autant de néologismes l'invitant indirectement à dépasser les limites de ses pouvoirs, au mépris de toute considération éthique.

7. POUR UNE REFONDATION

Pour appréhender correctement le sens de la difficulté de la mise en œuvre de la gouvernance par les africains, il importe de rappeler le contexte historique de l'émergence du concept de gouvernance, pour noter qu'il s'enracine dans la notion de démocratie pluraliste, excluant ainsi la dimension culturelle. Aussi pourrait-on justifier la résistance des peuples du Sud, culturellement différentes de la tradition occidentale, face à un paradigme politico-administratif occidental, et par conséquent toujours déjà suspect. A raison, les pesanteurs socioculturelles ci-haut évoquées illustrent de leur impossible conciliation avec l'esprit de la gouvernance, et de ce fait, cause de la mal gouvernance vécue avec persistance dans l'espace public africains.

D'aucuns pensent à raison qu'il faut situer la cause de l'échec de la gouvernance en Afrique dans son inadéquation au cadre opérationnel dans lequel on tente de le déployer, laquelle inadéquation se situerait aussi bien sur le plan structurel que fonctionnel, générant par ce fait des conflits de légitimité et de rationalité. Ceci voudrait simplement dire que la réussite de la mise en œuvre de ce nouveau mode de gestion est fonction du contexte politique, social et culturel du cadre de déploiement.

Considérant le poids des facteurs socioculturels sur l'agir des africains pour une évidence, il y a lieu de s'interroger à présent sur la possibilité pour les institutions politiques africaines d'être performantes dans la gestion publique dans l'intérêt de la collectivité, il sied de penser avec A. Sall⁽⁹⁾ que la notion de bonne gouvernance n'est pas une recette « prêt à porter » et qu'il faut imposer, et qu'ainsi, elle constituerait une menace pour l'Afrique, ayant depuis une tradition et une organisation sociopolitique garantissant d'un processus décisionnel permettant aux populations une participation politique effective, des mécanismes appropriés de gestion des intérêts et conflits, ainsi que des principes démocratiques et de transparence régissant leur fonctionnement.

En quête d'issue à la problématique sur la difficulté pour la gouvernance de se faire acte dans l'espace africain, A. Calame note qu'il n'est pas possible pour les concepts et politiques de développement élaborés par le Nord d'être efficacement mis en œuvre dans les pays du Sud, à moins qu'ils ne s'intègrent parfaitement à leurs contextes politique, économique, social et culturel. Aussi envisage-t-il une refondation de la gouvernance. Celle-ci consisterait à réexaminer les principes et postulats de base de la gouvernance, en les enrichissant de certaines valeurs largement répandues au Sud dont le consensus, la solidarité, le partage... de manière à en faire un mode de gestion des affaires publiques réellement adapté aux pays en développement dont l'Afrique. Cela supposerait, termine-t-il, une élaboration en collaboration et concertation avec les experts de ces pays.

Pareille alternative ne serait que conforme à l'esprit de l'éthique de la discussion, celle qui envisagerait des voies, pour le pouvoir traditionnel africain à fondement coutumier, d'un possible consensus sur des principes acceptables pour les

deux logiques du pouvoir, l'une ayant pour fondement la tradition et la coutume, et l'autre inspirée de la démocratie occidentale, mais privilégiant une gestion publique dans l'intérêt collectif, garant du « *mieux-vivre-ensemble* ».

NOTES

- [1] P. JACQUEMOT, *La résistance à la "bonne gouvernance" d'un Etat africain. Réflexions autour du cas congolais (RDC)*, in "Revue Tiers Monde", 2010/4 (n^o204), p.129-146.
- [2] J. PITSEYS, *Le concept de gouvernance*, in "Revue interdisciplinaire d'études juridiques", 2010/2 (Vol.65), p.207-228.
- [3] A. LETOURNEAU, *Les théories de la gouvernance. Pluralité de discours et enjeux éthiques*, in Vertigo," Revue électronique en sciences de l'environnement", 2009.
- [4] C. NDIAYE, *La gouvernance. Etat des lieux et controverses conceptuelles*, Université du Littoral, 2008.
- [5] <http://base.afrique-gouvernance.net>> ... J.M. NZOUAKEU, La bonne gouvernance : aspects socioculturels.
- [6] www.irg.org, P. CALAME, La gouvernance : une question actuelle mais qui demande de nouvelles réponses aujourd'hui, Juin 2007.
- [7] H. MAMBU-TUNGA-BAU, *Pouvoir traditionnel et pouvoir d'Etat en RD Congo*, Mediaspaul, Kinshasa, 2010, p.26-44.
- [8] H. MAMBU, idem,
- [9] www.ue.acp/fr/forum, A. SALL, La bonne gouvernance, recette pour l'Afrique ou une tradition menacée, Nov. 1999.